Conseil Municipal du 26 juin 2020

Présents :

M. Serge ROUX., Mme Véronique BARINOTTO, Mme Marie-Laure CHARLEUX, Mme Ophélie CHIRON, Mme Floriane CLOUX, M. Philippe CORTES, M. Julien DEMONTPION, M. Jean-Luc DUFOUR, Mme Marie-Claire DUPIC, M. Jean-Pierre FLOC'H, Mme Cécile FOUGERAS, M. Lionel GUILLOT, M. Thierry LACHAISE, M. Joël LAURIERE, Mme Sylvie LAVALLADE, M. Mathieu MEYZE, Mme Sylvie REFANCHE.

Absents excusés avec délégation :

M. Régis DE ANGELI à M. Jean-Pierre FLOC'H
Mme Catherine GUILHEM à M. Serge ROUX

Secrétaire de séance : Mathieu MEYZE

Cette séance du Conseil Municipal s'est tenue à huis clos et avec le respect des distanciations physiques en vigueur.

Serge ROUX, Maire présente cette séance du Conseil Municipal qui traitera de :

- Tirage au sort des jurés d'assises,
- Comptes-rendus des commissions,
- Indemnités des élus,
- Affectation des résultats 2019,
- Taux et tarifs communaux,
- Cotisations à divers organismes : Conservatoires des Espaces Naturels, ATEC …
- Présentation et adoption du Budget 2020
- Le règlement intérieur adopté le 23 décembre 2017 est reconduit
- Délibérations diverses
- Point sur le personnel communal
- Questions diverses

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 mai 2020 est adopté à l'unanimité.

1. Tirage au sort des jurés d'assises

Un tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2021 a été effectué via le logiciel "Vote" et les jurés retenus sont:

- Mme Amélie ROUMIEUX
- Mme Agnès CARREAUD
- Mme Marie Agnès BOULESTEIX
- M. André Martial MONTIBUS
- M. Eric André Georges PAQUET

2. Comptes-rendus des commissions:

Commission Affaires scolaires du 04 juin 2020

Le compte-rendu est présentét par Cécile FOUGERAS, Adjointe en charge des affaires scolaires.

Les effectifs pour la rentrée 2020/2021 :

- En maternelle : 68 élèves répartis en 3 classes.
- En élémentaire : 160 élèves répartis en 7 classes.

Une rapide présentation du dispositif 2S2C (sport, santé, culture, civisme) est faite. Ce dispositif paraît difficile à mettre en place pour la rentrée sans plus de précisions officielles.

Le rythme scolaire hebdomadaire actuel est reconduit pour l'année scolaire 2020/2021 : 4 jours et demi avec des TAP gratuits.

Deux conseils d'école ont eu lieu en juin. La quasi-totalité des élèves sont revenus à l'école à partir du 22 juin. L'association des parents et les enseignants ont remercié la commune pour son investissement pendant la période du COVID.

Les TAP proposés en début d'après-midi ne conviennent pas aux enseignants (après des activités « ludiques », les enfants éprouvent des difficultés à retrouver de l'attention).

Le conseil municipal réaffirme son souhait de voir accueillis à la rentrée de janvier 2021, les enfants qui auront 3 ans en début d'année, si les parents le souhaitent et dans la mesure où les effectifs le permettent. Cinq demandes ont déjà été enregistrées.

Commission Voirie - Travaux - Urbanisme du 6 juin 2020

Voirie/ Travaux

Le compte-rendu a été fait par Jean-Pierre Floc'h et Lionel Guillot, Adjoints.
Deux types de travaux sont distingués : ceux relatifs à la voirie et ceux effectués sur les bâtiments communaux.

Les différentes opérations à prévoir en 2020 ont été listées :
Travaux de voirie :

- Travaux au village du Theil :
  Ces travaux sont programmés par la CULM : création d'un réseau d'assainissement collectif, effacement de réseaux aériens (électricité, téléphone, fibre optique) et réfection de la voirie. Prévus sur 3 ans avec la création d'une station de traitement des eaux usées, ils devaient commencer au premier trimestre 2020 mais ont été différés.
  La Commission demande que les études concernant la voirie soient réétudiées afin d'en limiter le coût.
- Création de trottoirs rue Frédéric Mistral et étude sur la modification de l'écluse-ralentisseur qui serait remplacée par un plateau ralentisseur,
- Gestion des eaux pluviales et traitement des vitesses excessives rue et route du Rabaud,
- Impasse des écoles : chaussée en mauvais état qu'il convient de refaire,
- Entretien : reprise locale d'enduits sur des parties de chaussée dégradées: route de Chevillou, éco point de Vauzelle, route du Rabaud, la Lande de Maison Neuve, route des Charriers, la Couture
- Empierrement de chemins : les Cadophies, La Celle (chemin communal à l'intérieur du village).
- Enrobé à froid : liaison entre Le Clos et le Bourg
- Poutres de rive, réfection de surface et gestion des eaux : allée de la Châtre Boucheranne et route du Chatenet.

Travaux sur les bâtiments et services techniques municipaux :

- Création de zones ombragées au groupe scolaire : préau à l'école maternelle et aménagements dans la cour de l'école élémentaire,
- Isolation acoustique du restaurant scolaire et du multi accueil Malices et Chocolat,
- Des devis sont en cours pour la réfection des toitures de l'église et des ateliers communaux,
- Travaux à prévoir en régie : gouttières des vestiaires du terrain de foot et réfection de la piste autour du stade,
- Travaux de mise en conformité des installations suite aux derniers contrôles périodiques de sécurité.

Autres travaux :

- Arbres potentiellement dangereux à abattre : allée des Cireigeaux,
- Création d'un petit captage par drain dans le vallon des Fonds Neuves.

Plusieurs achats de matériel sont prévus :

- Fourneau deux feux pour le restaurant scolaire,
- Achat d'un radar pédagogique,
- Panneau d'affichage,
- Casier à chaussures pour l'école maternelle,
- Placard sono et pose de revêtement de sol dans les locaux de rangements du gymnase.

Le Conseil valide l'ensemble des propositions de travaux et d'équipements proposé par la commission.

Urbanisme

Le document d'urbanisme applicable est le PLU adopté en 2019. Il définit le rythme des constructions instauré pour la commune, soit 16 logements par an.

Quelques dossiers en cours ont ensuite été examinés :

- Intégration de terrains privés dans la voirie communale : régulariser par des actes notariés le transfert au bénéfice de la commune.

Terrain de Madame Brouillaud et de Monsieur Brouillaud fils situé à Senon ; parcelle cadastrée CM 17 au Theil ; parcelle CW 83, impasse de la Couture.

La commission propose de donner un avis favorable pour intégrer ces terrains dans la voirie communale. Le conseil municipal valide cette proposition.

- Des demandes émanant de particuliers ont ensuite été traitées :

Demande de Madame Sabine Blanchet : la commission propose la matérialisation d'une place réservée au stationnement PMR mais souhaite conserver la totalité de l'espace public existant et conserver la propriété de la totalité de la surface du parking.

Demande de M. Debord et Mme Dufourneau, Chemin de l'Oppidum : la commission émet un avis défavorable à la requête des demandeurs. L'espace nécessaire à la raquette de retournement ne pouvant pas être réduit.

Le Conseil valide les deux propositions ci-dessus.

Commission Vie Associative du 8 juin 2020

Le compte rendu est présenté par Lionel GUILLOT, Adjoint en charge de cette commission.

La Commission vient en aide à vingt associations qui ont une activité sur la commune en apportant une aide financière ou une aide matérielle (prêt de salle).

Toutes les associations communales ou clubs sportifs qui ont une activité sur la commune reçoivent une subvention de fonctionnement : 250 euros, si elles ont leur siège à Saint-Gence ou 125 euros si leur siège est à l'extérieur. Un bonus est donné aux associations qui encadrent des jeunes et pratiquent des compétitions.

La dotation 2020/2021 a été augmenté de 35 % passant de 6000 à 8200 euros.

Associations de St Gence	Président	Montant
AS St Gence - Football	M. Chaumont	730
Verneuil-St Gence Handball	M. Feyt	655
Gym Club	Mme Roux	250
En K'Danse	Mme Peltier	250
Bushido	M. Nicard	460
Essage	M. Deguy	555
La Chêne	M. Gazaud	440
AS St Gence Basket Club	Mme Blanchet	635
Pol Baseball Haute-Vienne	M. Boulay	215
Racing Limoges Judo	Mme Suchaud	295
Tonic Seniors	M. Gadaud	250
Les Mil'Pat'	Mme Valade	250
Saint-Gence Athlé	M. Laurière	765
Comité des Fêtes	M. Cortes	250
A.C.C.A	M. Capet	450
FNACA	M. Merigaud	250
Secours Catholique	M. Patureau Mirand	125
SGAPE	Mme Petitjean	250
Les Lémovices en fêtes(Archéolef)	M. Roux	250

Associations extérieures	Président	Président
Mémoire de Nieul et alentours	Mme Grangeaud	125
AAPPMA La Haute Glane	M. Philippon	125
FNATH - Section de Nieul	M. Dureau	125
Secours Populaire	M. Mazabraud	125
Prévention Routière	M. Jourde	125
Tour du Limousin		250

Lionel Guillot insiste sur le fait que les associations doivent formaliser leur demande de subvention en utilisant le document disponible au secrétariat de mairie.

Il est prévu une rencontre avec les présidents des différentes associations pour planifier les activités et l'utilisation des infrastructures.

Le Conseil donne un avis favorable aux propositions de la commission.

Commission Communication et Animation du 16 juin 2020

Le compte rendu est fait par Véronique Barinotto, Adjointe en charge de la Communication et de l'Animation.

Le musée sera ouvert à l'occasion des Journées Nationales de l'Archéologie (entrée gratuite les 19, 20 et 21 juin de 14h à 18h). Cet été, il sera ouvert pendant les mois de Juillet et d'Août, les mercredis, samedis et dimanches de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Pour les spectacles de fin d'année 2020, la commission souhaite connaitre les règles et mesures sanitaires recommandées avant de contacter des troupes de théâtre.

Un point est ensuite fait sur le contenu du prochain bulletin municipal qui devra être remis à la poste le 17 juillet.

Sur la période juillet/août, un jeune étudiant sera recruté pour réaliser la refonte complète des pages WEB communales (site internet et blog).

Le Conseil accepte les horaires d'ouverture du Musée et se félicite de la refonte du site internet communal.

Commission Finances du 23 juin 2020

Le compte rendu est fait par Jean-Luc Dufour, adjoint chargé des finances.

Concernant les taux des taxes locales, la commission propose de limiter la hausse des taux à 1 %, soit moins que l'inflation ce qui entraine l'application des taux suivants :

- ***Taxe foncière (bâti) : 18.99 %***
- ***Taxe foncière (non bâti) : 74.57 %***

En 2020, les communes n'ont plus la maîtrise du taux de Taxe d'Habitation. Les produits de ces trois taxes vont augmenter de 3,52 % par rapport à 2019. Cette augmentation est due pour l'essentiel à l'augmentation des bases imposables fixées par les services des Finances Publiques.

Les propositions des tarifs cantine, garderie sont adoptées comme suit:

	Enfants de la Commune			Enfants hors commune		
	Forfait mensuel 1er enfant	Forfait enfant supplémentaire	Tarif journalier	Forfait mensuel 1er enfant	Forfait enfant supplémentaire	Tarif journalier
Année scolaire 2019-2020	27.50 €	13.50 €	2.80 €	30.50 €	15.00 €	3.05 €
Année scolaire 2020-2021	**28.00€**	**14.00€**	**2.85€**	**31.00€**	**15.20€**	**3.10€**

	Tarif journalier	**Forfait trimestriel**	**Tarif adulte**	**Forfait adulte**	**Tarif hors commune**	**Forfait hors commune**	**Tarif adulte hors commune**	**Forfait adulte hors commune**
Année scolaire 2019-2020	3.15 €	104.50 €	6.20 €	209.00 €	3.45 €	116.00 €	6.90 €	229.00 €
Année scolaire 2020-2021	**3.20€**	**105.50€**	**6.30€**	**212.00€**	**3.50€**	**118.00€**	**7.00€**	**232.00€**

Indemnités du Maire et des adjoints

Les indemnités des élus sont calculées à partir d'un indice brut de la Fonction publique (IB1027) auquel on applique un pourcentage défini par la loi. De plus, la loi "Engagement et proximité" de décembre 2019 revalorise les plafonds des indemnités accordées au maire et adjoints de certaines communes en majorant ce pourcentage.

Le Conseil valide les propositions de la commission qui souhaite limiter le total des indemnités à 90% du plafond défini par la loi.

communes de 1000 à 3499 habitants					
ind mensuelle	2020 (avec loi de décembre 2019)			Propositions	
	IB1027	%	max brut	brut	%
maire	3 889,40	51,60	2 006,93	1 164,02	29,93%
5 adjoints	3 889,40	19,80	770,10	754,70	19,40%
	3 889,40	19,80	770,10	754,70	19,40%
	3 889,40	19,80	770,10	754,70	19,40%
	3 889,40	19,80	770,10	754,70	19,40%
	3 889,40	19,80	770,10	754,70	19,40%
délégués				377,35	9,70%

Affectation des résultats 2019

Le compte administratif 2019 (CA2019) et le compte de gestion ont été approuvés par le Conseil municipal lors des séances du 28 février 2020 et du 26 juin 2020.

L'assemblée doit constater et affecter les résultats de clôture.

Fonctionnement, résultat de l'exercice	215 721,14	A
Report N-1	163 606,48	B
Résultat	**379 327,62**	**RF=A+B**

Investissement, solde d'exécution	284 721,06	C
Report N-1	-448 592,35	D
Restes à réaliser en dépenses	- 116 000.00	E
Restes à réaliser en recettes	57 912,00	F
Résultat	**- 221 959,29**	**RI=C+D+E+F**

Ainsi la section Investissement présente un besoin de financement de 221 959,29 euros qui seront couverts par l'affectation d'une somme équivalente prise sur l'excédent de la section de Fonctionnement :

Affectation article 1068, investissement	**221 959,29**	**RI**

Le solde de l'excédent de la section Fonctionnement, soit 157 368,33 euros (379 327,62 – 221 959,29) sera affecté à l'article 001 de la section Fonctionnement du BP2020, comme suit :

Affectation article 001, fonctionnement	**157 368,33**	**SF**

Le Conseil constate un solde négatif des restes à réaliser de 58 088.00 euros. Cette situation est générée par des travaux démarrés :

- sur la toiture de l'église pour 2000,00€

- pour la réalisation d'une salle en rez de jardin dans le gymnase pour 114 000,00€

En parallèle, des subventions sont en attente pour 57 912,00 € : 55 152,00€ du FEDER et 2 760,00€ du SEHV.

Le Conseil valide l'affectation des résultats 2019 ainsi que les sommes des « restes à réaliser ».

Budget général 2020

Synthèse des dépenses de fonctionnement

		CA2019	BP2020	%BP/CA	%BP/total
Total 011	Charges à caractère général	351 355,71	318 920,00	-9,23%	20,04%
Total 012	Charges de personnel	740 460,50	757 578,00	2,31%	47,60%
Total 014	Restitution AC		2 500,00		0,16%
Total 65	Indemnités, formations, contributions sdis, siepea	218 807,47	253 100,00	15,67%	15,90%
Total 66	Intérêts des emprunts	22 595,60	21 200,00	-6,18%	1,33%
Total 67	Autres charges exceptionnelles	0,00	200,00		0,01%
Total 22	Dépenses imprévues	0,00	2 439,56		0,15%
Total 042	Dotation aux amortissements	22 290,43	11 000,00	-50,65%	0,69%
		1 355 509,71	**1 366 937,56**	0,84 %	
Total 041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00		

Total 023	excédent		224 739,77		14,12%
total section Fonctionnement		**1 355 509,71**	**1 591 677,33**	17,42%	100 %

Les dépenses réelles de fonctionnement sont stables par rapport au Compte administratif 2019, ce qui démontre une réelle maîtrise de nos dépenses.

Les Charges à caractère général (011) diminuent de 9,23% à 318 920,00 euros. Effet certain de la crise sanitaire liée au Covid 19 sur les postes alimentation du restaurant scolaire (-40,41%) et fournitures scolaires (-37%).
Le poste maintenance baisse de 40,17% suite à des travaux réalisés en 2019 qui ne se renouvelleront pas.

Les Charges de personnel (012) augmentent de 2.31% par rapport au CA2019 et représentent toujours le poste le plus important des dépenses de fonctionnement à 757 578.00 euros. L'arrivée de nouveaux personnels courant 2019 et l'évolution des grilles indiciaires en sont l'explication.

Le chapitre Autres Charges de gestion courante (65) augmente de 15,67% à 253 100,00 euros. Les indemnités des élus passent à 60000,00 euros soit +12,26%, en lien avec les nouvelles propositions nationales.

La subvention de fonctionnement allouée au SIEPEA passe à 160 KE, soit +19,78%. La baisse permise en 2018 et 2019, grâce à un important excédent de fonctionnement en 2017, n'est plus possible.

Le chapitre Intérêts des emprunts (66) est en légère baisse à 21 200.00 euros.

Synthèse des recettes de fonctionnement

		CA2019	BP2020	%BP/CA	%BP/Total
total 70	Produits des services, ventes	205 975,92	148 340,00	-27,98%	9,32%
total 73	Impôts et taxes	848 369,59	827 622,00	-2,45%	52,00%
total 74	Dotations, subventions	383 331,96	381 347,00	-0,52%	24,00%
total 75	Autres produits	32 169,78	32 000,00	-0,53%	2,01%
total 013	Atténuations de charges	40 381,05	25 000,00	-38,09%	1,57%
total 76	Produits financiers	2,82	0,00	-100,00%	
total 77	Produits exceptionnels	2 0456,00	0,00	-100,00%	
		1 512 277,12	**1 414 309,00**	-6,48 %	
total 42	Opérations d'ordre entre sec.	58 953,73	20 000,00	-66,08%	1,26%
total 02	Excédent reporté	0,00	157 368,33		9,84%

total section Fonctionnement	**1 571 230,85**	**1 591 677,33**	1,28 %	100 %

Les recettes réelles sont baisse de 6,48% à 1 414 309.00 euros. L'excédent N-1 reporté (157 368,33 euros) porte le total des recettes à 1 591 677,33 euros, soit +1,28%.

Nos produits des services, Ventes (70) rapportent 148 340,00 euros (soit -27,98%). Ici aussi, les 2 mois de confinement liés au Covid 19 impactent fortement les lignes garderie, restaurant scolaire et location salle polyvalente pour une baisse de 40% de recettes.

Les Impôts et taxes (73) représentent 827 622.00 euros de recettes (-2,45%). Les impôts directs représentent 760 222.00 euros (+3,48%). Cette augmentation est due à la revalorisation de l'assiette de calcul (nombre d'habitations et valeur locative) déterminée par l'Etat et par la hausse des taux d'imposition votée par le Conseil municipal qui a souhaité limiter cette hausse à 1%.
L'attribution de compensation versée par l'agglo devient négative, elle était de pratiquement 10KE en 2019.
Les droits de mutation sont également en forte baisse de 40,45% à 23400 euros. Les 2 mois d'inactivité en sont la cause.

Les dotations et subventions (74) nous apportent 381 347.00 euros (-0,52%). La subvention d'État aux TAP diminue de 41,25%. Baisse toute relative car un solde 2017/2018 fausse le chiffre 2019. La DGF reste stable.

Bilan Section Fonctionnement

Avec le report 2019, la section Fonctionnement de ce BP 2020 s'équilibre donc à : **1 591 677,33 euros** et dégage un excédent prévisible de **157 368,33 euros**

Remarque : L'excédent prévisible réel (hors report N-1) est de **47 371,44 euros**

L'épargne brute se monte à 47 371,44€. La baisse constante de nos recettes pénalise lourdement notre épargne, et par voie de conséquence nos possibilités d'investissements.

Un excédent de fonctionnement de 157 368,33€

2020 étant une année «particulière» (élections municipales et Covid 19), il conviendra de rester mesurés sur nos investissements.

Synthèse des dépenses d'investissement

		BP2020
Total 001	Déficit reporté	163 871,29
Total 016	Remboursement du capital	102 000,00
Total 020	Immobilisations incorporelles (PLU …)	
Total 021	Immobilisations corporelles	50 900,00
Total 023	Immobilisations en cours	263 500,00
Total 204	Subvention pour MED	
Total 040	Travaux en régie	20 000,00
total section Investissement		**600 271,29**

Les principales dépenses sont :

- déficit reporté 163 871,29

  Le déficit est moindre comparé à 2019 et il est facilement financé par l'excédent de fonctionnement 2019, comme vu dans l'affection des résultats en début de la présente note.

- remboursement du capital : 102 000.00

- Immobilisations Corporelles (021) en équipements 50 900.00

  Achats et réalisations d'équipement divers : outillages, matériels informatiques pour le musée et la mairie, mobiliers (chaises, tables….), équipements pour la bibliothèque…...

- Immobilisations en cours (023) 263 500.00

  Aménagements intérieurs et extérieurs de la salle en rez de jardin au gymnase, réfection toiture église, rénovation salle du conseil…..

Des dépenses en travaux de régie figurent pour 20 000.00 euros et ce chiffre sera mis à jour en fin d'exercice 2020.

Synthèse des recettes d'investissement

		BP2020
Total 010	Dotations, fonds d'investissement	280 959,29
Total 013	Subventions d'investissement	72 024,00
Total 020	Frais d'étude	11 600,00
Total 021	Virement de section de fonc.	224 739,77
Total 040	Amortissement	10 948,23
total		**600 271,29**

Les principales recettes d'investissement sont :

- chapitre 10 (Excédent capitalisé, FCTVA, TLE) 280 959,29
- chapitre 13 : subventions 72 024,00
- chapitre 20: participation LM au PLU 11 600,00

S'ajoute le virement de la section Fonctionnement pour un montant prévisible de 224 739,77 euros.

La section Investissement est équilibrée à hauteur de 600 271,29€.

Le budget 2020 se caractérise par un grande maîtrise des dépenses de fonctionnement qui nous permettent, malgré la stagnation voire la baisse de nos recettes, de dégager un excédent indispensable pour poursuivre les investissements dont la commune a besoin et dont les habitants peuvent profiter.
Cependant, au regard des chiffres et comme écrit précédemment, la prudence, mais pas la frilosité, reste de mise.

Le budget général 2020 est adopté à l'unanimité.

Centre Communal d'Action sociale du 18 juin 2020

La réunion du 18 juin a permis l'installation du Conseil d'Administration qui est constitué de :

- 5 élus : Serge Roux, président de droit ; Véronique Barinotto , Marie-Claire Dupic , Sylvie Lavallade , Sylvie Refanche , Philippe Cortès.
- 5 représentants d'associations oeuvrant dans le domaine social :
  - Evelyne Dupuy-Corgne (Les Amis de Camp de César, club des Ainés de Saint-Gence),
  - Véronique Eyrignoux (Secours Catholique),
  - Jean-Claude Dureau (FNATH),
  - Noëlle Laplagne (Association Aide aux Seniors),
  - Raphaëlle Georges (Maison médicale Saint-Gence).

Le Conseil d'Administration a ensuite adopté à l'unanimité le projet de règlement intérieur présenté.

Les critères retenus pour l'attribution d'aides sont rappelés :

- *1er principe : toute demande d'aide passe préalablement par un travailleur social,*
- *2nd principe de spécialité territoriale : intervention uniquement au profit des habitants de la Commune,*
- *3ème principe d'équité devant le service public,*
- *4ème principe "d'éligibilité" : prise en compte de toutes les ressources et de toutes les charges.*

Mme Barinotto est élue vice-présidente du CCAS de Saint-Gence.

Une commission permanente a ensuite été mise en place pour pouvoir instruire des « situations d'urgence ».

Le budget primitif 2020 est présenté et adopté à l'unanimité.

Dépenses de fonctionnement			
Chapitre	Article		BP2020
11	6232.1	Repas des ainés (83*25)	2 800,00
11	6232.1	Animation repas des Ainés	500,00
11	6232.1	Colis des aînés	2 500,00
11		**total**	**5 800,00**
65	6562	Aides financières	800,00
65	6574	Cotisations AAS	2 400,00
		total	**3200,00**
		Charges exceptionnelles	**18,69**
		Total des dépenses	**9 018,69**

Recettes de fonctionnement			
Chapitre	Article		
70		Recettes propres	120,00
74		Subvention budget communal	7 500,00
77		dons	150,00
			7 770,00
		excédent 2019	**1 248,69**
		Total des recettes	**9 018,69**

L'assistante sociale de secteur a alerté la municipalité le jeudi 11 juin sur la situation d'un couple sans enfant. La commune a pu fournir des denrées alimentaires. Le CCAS va rester en contact avec l'assistante sociale.

S.I.E.P.E.A

Le compte rendu est fait par Thierry Lachaise, conseiller municipal, vice-président du SIEPEA.

Une première réunion a eu lieu avec l'élection d'un nouveau bureau : Nathalie Fontaine présidente (élue de Peyrilhac), Philippe Mazières vice-président (élu de Veyrac) et Thierry Lachaise (élu de Saint-Gence).

Plusieurs commissions ont été mises en place : ressources humaines, finances, communication et évolution des structures.

Un point sur la rémunération des animateurs est fait. Actuellement, ils sont rémunérés au forfait. Leur rémunération est en deçà du SMIC pour un temps plein. S'ils passaient à l'indice, ils passeraient au SMIC. Ceci aurait un impact budgétaire important pour les communes et donc sur la somme disponible pour l'évolution des structures.

Le DGS (directeur général des services) souhaite que la politique jeunesse de l'intercommunalité soit formalisée.

Le Conseil Municipal a ensuite délibéré sur plusieurs sujets :

- **Affectation des résultats 2019, budget communal:**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		**SECTION D'INVESTISSEMENT**	
Report déficitaire N-1		Report déficitaire N-1	- 448.592,35 €
Report excédentaire N-1	163.606,48 €	Report excédentaire N-1	
Dépenses de l'exercice	1.355.509,71 €	Dépenses de l'exercice	498.437,25 €
Recettes de l'exercice	1.571.230,85 €	Recettes de l'exercice	783.158,31 €
Résultat de l'exercice	215.721,14 €	Résultat de l'exercice	284.721,06 €
		Restes à réaliser dépenses	116.000,00 €
		Restes à réaliser recettes	57.912,00 €
		Solde restes à réaliser	- 58088,00 €
Résultat cumulé de la section	379.327,62 €	Résultat cumulé de la section RAR compris	- 221.959,29 €
Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat	379.327,62 €	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat	- 221.959,29 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit:

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	379.327,62 €
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement (c/1068)	221.959,29 €
Solde disponible affecté à la ligne 002	157.368,33 €

- **Indemnités de fonction des élus:**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide qu'à compter du 23 mai 2020, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et du conseiller délégué est fixé comme suit:

Maire : 29,72 % de l'indice 1027,
1er adjoint : 19,32 % de l'indice brut 1027,
2ème adjoint : 19,32 % de l'indice brut 1027,
3ème adjoint : 19,32 % de l'indice brut 1027,
4ème adjoint : 19,32 % de l'indice brut 1027,
5ème adjoint : 19,32 % de l'indice brut 1027,
Conseillers délégués : 9,66 % de l'indice brut 1027,

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

- **Taux et taxes locales:**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter les taux d'imposition au titre de l'année 2020 comme suit :

Taxe foncière (bâti) : 18.99 %

Taxe foncière (non bâti) : 74.57 %

- **Tarifs restaurant scolaire:**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la nouvelle tarification du service de la garderie périscolaire telle qu'elle vient de lui être présentée et que cette nouvelle tarification prendra effet à compter du 1er septembre 2020.

- **Tarifs garderie périscolaire:**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la nouvelle tarification du service de restauration scolaire telle qu'elle vient de lui être présentée , que les jours de grève ne sont pas décomptés du forfait, de procéder à la déduction sur la facture suivante à compter de 2 semaines consécutives d'absence sur présentation d'un certificat médical et pour la période de la dite absence, de fournir les repas nécessaires au personnel mis à disposition dans le cadre des ateliers mutualisés dans l'exercice de la compétence voirie pour un tarif de 7.00 € par repas et que cette nouvelle tarification prendra effet à compter du 1er septembre 2020.

- **Désignation des représentants de la commune au CCAS,**
- **Désignation du conseiller communautaire suppléant,**
- **Renouvellement des membres de la commission communale des impôts directs (CCID):**

L'article 1650-1 du Code Général des Impôts (CGI), prévoit que dans chaque commune, est institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID).
Il est rappelé que suite aux récentes élections, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission, composée de huit commissaires titulaires ainsi que de huit commissaires suppléants, désignés par le Directeur Régional des Finances Publiques, sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

	NOM	Prénom	Fonction	ADRESSE
TAXE FONCIERE	BARITAUD	Fernand	**TITULAIRE**	3, Ruelle du Theil
	BRETENOUX	Christian	**TITULAIRE**	9, Route des Ribières - Senon
	LANDAUD	Jean-Pierre	**TITULAIRE**	28, rue des Charriers
	MAZABRAUD	Maxime	**TITULAIRE**	9, Route de Vauzelle
	TEXIER	Raymond	**TITULAIRE**	70, Rue du Theil
TAXE D'HABITATION	DELHOUME	Alain	**TITULAIRE**	Les Monts
	FLOC'H	Jean-Pierre	**TITULAIRE**	21, Montée du Theil
	DUBREUIL	Christian	**TITULAIRE**	La Ribière du Theil
	FRUGIER	Bernard	**TITULAIRE**	61, Route des Monts
	GADAUD	Jean-Paul	**TITULAIRE**	99, Route de Peyrilhac – Senon
TAXE PROFESSIONNELLE	ABLANA	Félix	**TITULAIRE**	4, Rue Jean Giraudoux
	CLAVAUD	Audrey	**TITULAIRE**	La Chassagne
PROPRIETAIRES BOIS	MEDKOURI	Madeleine-Marie	**TITULAIRE**	8, Passage du Boschaudérier
	SAVIGNAT	Yves	**TITULAIRE**	10, Route des Verdiers
	VALADE	Jean-Claude	**TITULAIRE**	Le Chasaud

COMMUNE EXTERIEURE	MALLET	Jean-Pierre	**TITULAIRE**	Les Larges - LIMOGES

TAXE FONCIERE	BOUHIER	Gérard	**SUPPLEANT**	30, Route de la Ribière du Theil
	DUCOURTIOUX	René	**SUPPLEANT**	62 rue des Francines
	DUPIC	Christian	**SUPPLEANT**	Lengaud
	FOUGERAS	Aurélien	**SUPPLEANT**	Rue de Bondy
	VILLEJOUBERT	Roland	**SUPPLEANT**	22, Route du Communal - Senon
TAXE D'HABITATION	ADAM	Philippe	**SUPPLEANT**	Boschaudérier
	BARRIERE	Yvon	**SUPPLEANT**	9, Rue de la Croix des Charriers
	BORZEIX	Jean-Paul	**SUPPLEANT**	La Celle
	CAPET	Daniel	**SUPPLEANT**	6, Route des Charriers
	DENARDOU	Albert	**SUPPLEANT**	67, Rue des Francines
	DEVAUD	Jean-Louis	**SUPPLEANT**	25, Route du Rabaud - Senon
TAXE PROFESSIONNELLE	DELAGE	Pascal	**SUPPLEANT**	8, Allée les fonts neuves
	GROSPAS	Catherine	**SUPPLEANT**	Chevillou
	RIFFAUD	Olivier	**SUPPLEANT**	Senon
PROPRIETAIRES BOIS	COUTY	Isabelle	**SUPPLEANT**	Le Mas Boucher
COMMUNE EXTERIEURE	CLAVAUD	Roger	**SUPPLEANT**	Les petits 4 vents – VERNEUIL

- **Demande de subvention au près du conseil départemental de la Haute-Vienne (isolation phonique de bâtiments communaux):**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à réaliser toutes les formalités nécessaires au dépôt d'un dossier de demande de subvention d'une dotation d'équipement des communes auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour l'installation d'une isolation phonique au sein de bâtiments communaux (Restaurant Scolaire et Multi-accueil "Malices et Chocolat").

- **Demande de subvention au près du conseil départemental de la Haute-Vienne (aménagement de zones d'ombrage au groupe scolaire):**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à réaliser toutes les formalités nécessaires au dépôt d'un dossier de demande de subvention d'une dotation d'équipement des communes auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour l'aménagement de zones d'ombrage au groupe scolaire.

- **Convention de mise à disposition de la salle de rez-de-jardin du gymnase:**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la mise en place de la convention de mise à disposition de la Salle rez-de-jardin du Gymnase "Le Lemovix".

- **ATEC 87 (adhésion 2020)**

Le montant de la cotisation pour 2020 est de 2 092,40€ :

- Prestations Bâtiments Espaces Publics : 838,00 €.
- Prestations Informatiques : 1254,40 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner son accord sur le montant de la cotisation à l'Agence Technique Départementale de la Haute-Vienne (A.T.E.C. 87) pour 2020.

- **Conservatoire des Espaces Naturels (adhésion 2020)**

Le montant de la cotisation pour 2020 est de 50,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le montant de sa participation au Conservatoire des Espaces Naturels Limousins pour 2020, à hauteur de 50,00 €.

- **Redevance d'occupation du domaine public à titre commercial**

M. le Maire propose d'instaurer une redevance annuelle d'un montant de 20,00€ par exposant.
Cette redevance sera revalorisée systématiquement tous les ans.
La redevance doit être acquittée dès la remise de l'arrêté d'autorisation d'occupation du domaine public.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'approuver le tarif de la redevance d'occupation du domaine public à titre commercial.

- **Modification du règlement intérieur du « Lémovix » gymnase de Saint-Gence**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'approuver les modifications du règlement intérieur du gymnase "Le Lémovix" et de communiquer ce nouveau règlement et faire signer une charte d'engagement aux utilisateurs.

- **Règlement intérieur de la salle de rez-de-jardin du gymnase de Saint-Gence:**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'adopter le règlement intérieur de la salle rez-de-jardin du gymnase "Le Lémovix" et de communiquer ce règlement et faire signer une charte d'engagement aux utilisateurs.

- **Tarif livre du livre de Saint-Gence:**

Le Conseil Municipal se voit proposer la tarification suivante pour la vente du Livre de Saint-Gence d'hier ou de demain:
Montant d'un livre : **Trente-cinq euros (35€)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'approuver la tarification telle qu'elle vient de lui être présentée.

- **Tarifs vente du miel de Saint-Gence:**

Le Conseil Municipal se voit proposer la tarification suivante pour la vente du miel de Saint-Gence:

Pot de miel (1 kilo): 10,00€
Pot de miel (500 grammes): 6,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'approuver la tarification telle qu'elle vient de lui être présentée.

- **Création d'un poste d'Adjoint Administratif territorial à temps complet.**

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet, à compter du 01 septembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de créer un poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet à compter du 1 septembre 2020, et d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'année 2020.

Toutes ses délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

Une question est ensuite posée sur la venue d'un futur médecin. Serge Roux indique qu'un nouveau devrait s'installer sur la commune à partir de novembre 2020.

Point sur le personnel communal

* **BESSAGUET Joël:** Congé de Maladie Ordinaire depuis le 14/02/2020 jusqu'au 5 juillet 2020. Passage en demi-traitement depuis le 14/05/2020.

* **HABONNEAU Cécile:** effectue le remplacement de Joël.

* **TISSERON Géraldine:** demande de renouvellement de son détachement pour 1 an.

* **Embauche de 3 nouveaux CDD en renfort sur les écoles depuis le 14 mai 2020**

(VERDIER Manon, GAULLARD Mathilde, SCHMITT Nathalie)

*

Prochain Conseil Municipal le Vendredi 25 septembre 2020 à 19h00